

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-27**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2022 (solde, programmes ER 2022 et ER 2023)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2022 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 2 760 000 euros (HT), montant ramené à 1 885 700 euros par le Comité, le 3 avril 2023.

Le 12 juillet 2023, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée de 21 opérations dans le programme ER 2022, pour un montant de 1 098 200 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde de ce programme à une seconde tranche composée des cinq et 40 opérations suivantes dans les programmes ER 2022 et ER 2023, respectivement, pour un montant total de 787 500 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER163-1004	Fontaines-d'Ozillac	Chez Maurin	600
ER236-1019	Mirambeau	Chez Forgeau	4 200
ER317-1013	St-Ciers-du-Taillon	Chez Giraudeau	2 900
ER400-1013	St-Sever-de-Saintonge	Rue de Saintonge	19 300
ER469-1010	Villars-en-Pons	Chez Seguin	10 100
Total			37 100

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER034-1008	Barzan	Poste "la Garde"	13 300
ER052-1007	Boisredon	Peignerat	7 400
ER052-1011	Boisredon	Le Bourg	10 300
ER053-1012	Bords	Les Champs	3 500
ER055-1005	Boscarnant	Boivert	8 300
ER077-1011	Cercoux	Quillet	6 700
ER077-1012	Cercoux	Ripousseau	7 000
ER078-1004	Chadenac	Bourg	86 200
ER078-1007	Chadenac	Fontaulade	12 100
ER086-1036	Chaniers	Poste "Chaniers"	14 200
ER097-1009	Le Chay	Rue Chez Target	5 300
ER100-1006	Chérac	Place de la Mairie	10 600
ER116-1002	Consac	La Fragnée	3 000
ER134-1004	Crazannes	Rue de l'Anglée	8 100
ER152-1012	Epargnes	Poste "la Grande Gorce"	2 900
ER171-1016	Geay	Rue du Port Mondenier	600
ER172-1024	Gémozac	Rue du Général de Gaulle	90 900
ER177-1003	Le Gicq	Chemin de Cressé	12 900
ER181-1004	Grandjean	Chez Guérin	30 500
ER235-1005	Migron	Rue Samson	5 600
ER241-1026	Montguyon	Rue Nationale	10 300
ER247-1005	Mornac-sur-Seudre	Rue des Coquelicots	76 000
ER247-1008	Mornac-sur-Seudre	Route du Plordonnier	18 600
ER248-1015	Mortagne-sur-Gironde	Grande Rue	25 500
ER249-1001	Mortiers	Bourg / poste "Mortiers"	10 100
ER250-1010	Mosnac	Poste "Chez Fichoux"	3 000
ER258-1006	Neuillac	Fontagard	30 700

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER286-1008	Les Portes-en-Ré	Anse du Fourneau	79 300
ER302-1008	Romegoux	Poste "Mairie"	7 300
ER302-1010	Romegoux	La Grange	28 600
ER307-1014	Sablonceaux	Les Fourneaux	11 300
ER339-1028	St-Germain-de-Lusignan	Aéropôle	10 300
ER342-1008	St-Germain-du-Seudre	Poste "St-Germain-du-Seudre"	9 000
ER351-1009	St-Just-Luzac	Poste "Prise de Gravat"	12 000
ER388-1001	St-Quantin-de-Rancanne	Rue de la Pointe	8 400
ER393-1023	St-Romain-de-Benet	Poste "Villeneuve"	10 600
ER396-1011	St-Sauveur-d'Aunis	Poste "la Juillerie"	14 000
ER412-1005	St-Vaize	Rue du Baptistère	14 000
ER441-1017	Tesson	Rue des Tourterelles	18 700
ER465-1011	La Vergne	Route de l'Ancienne Gare	13 300
Total			750 400



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*